



Commission Sportive

Le Rheu, le 16 septembre 2020

Mesdames et Messieurs les correspondants de club

Comme je vous en avais informé dans mon précédent communiqué, une réunion de la CSF, à laquelle étaient conviés les présidents de CSR, a eu lieu hier soir. Voici quelles sont les principales informations que je peux vous apporter en complément du protocole sanitaire phase 5 que vous avez reçu de la part de la FFTT.

Tout d'abord, par rapport à la phase 4, l'arbitre n'est plus obligé de porter le masque dans l'aire de jeu. Comme vous ne l'avez peut-être pas consulté dans le protocole de la phase 5, je vous joins en annexe le guide à suivre en cas de suspicion de COVID.

Une fois dans la salle, si un joueur refuse de se plier aux consignes sanitaires, le JA essaie de le convaincre. S'il ne veut rien savoir, le JA sort un carton rouge et l'exclut de la rencontre. Si un joueur refuse de disputer le double car il estime qu'il y a des risques, le point de la partie est perdu pour son équipe ; mais, ce n'est pas considéré comme un abandon ou un refus de jouer et le JA le laisse disputer son dernier simple.

Le club doit désigner un responsable COVID pour chaque rencontre de championnat à domicile (1 seul représentant s'il y a plusieurs rencontres). Il est chargé d'établir la liste des personnes présentes dans la salle et de veiller au respect des consignes sanitaires. Il peut empêcher un joueur de rentrer dans la salle s'il ne veut pas respecter les consignes, notamment le port du masque ; mais, une fois la rencontre commencée, il n'a aucune autorité sur les joueurs. Seul le JA peut décider d'une sanction. Par contre, pour toutes les autres personnes présentes dans la salle, il peut les exclure de la salle si elles ne respectent pas les consignes.

Dans le cas où il n'y a pas de JA, ce qui, je l'espère, ne se produira pas trop souvent, la CSF estime que, conformément aux règlements et s'il n'y a pas de JA non désigné présent dans la salle, c'est le capitaine de l'équipe visiteuse qui fait office de JA. Il peut donc exclure un joueur d'une rencontre. Il me semble préférable de demander aux capitaines de chaque équipe de gérer ses joueurs et de s'assurer qu'ils respectent les consignes. Dans le cas où un joueur ne veut pas respecter les consignes, l'équipe adverse peut refuser de jouer contre lui ou même de disputer la rencontre. Dans ce cas, elle fait un rapport au dos de la feuille de rencontre et c'est la commission sportive qui prendra les sanctions nécessaires.

A tous les niveaux, le nom du référent COVID doit être noté au dos de la feuille de rencontre. Ça peut éventuellement être un joueur et il n'a aucune responsabilité juridique en cas de problème. Vis à vis de la municipalité, c'est le club qui est responsable. S'il n'y a pas de référent COVID, il faut le signaler au dos de la feuille de rencontre.

Concernant les reports de rencontre et la fin de la phase 1, la FFTT fera un point avec les ligues et les comités après 4 journées. Si j'ai bien compris, même si la phase 1 se termine normalement dans une ligue ou un comité, il faudra attendre la fin de la phase 1 au niveau national pour pouvoir démarrer la phase 2. Tous les problèmes seront gérés au cas par cas et j'essaierai de faire preuve de "souplesse et d'adaptabilité".

Je vous souhaite une bonne saison 2020-2021.

Le président de la commission sportive régionale

Michel KERISIT